

N^o 83.N^o 83.Mariage de
Augustin ^{1^{er}}

Desreumaux

Anne Catherine

Leschevin

L. J.

Le An Mil huit cent trente six, le trente un Mai, Jeudi
sept heures du matin, Pardevant Nous Pierre Jean Francois
Wouben, Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune d'Houplines
Canton d'Armentières, Arrondissement de Lille, Département du Nord,
sont Comparus pour Contracter Mariage.

D'une part, Augustin Joseph Desreumaux, faitvivant
âgé de cinquante huit ans ou environ, ainsi qu'il est constaté par
son acte de naissance en date du deux juin Mil sept cent soixante
deux, extrait du Registre de cette commune et domicilié; fils majeur
de feu Jean Jacques Desreumaux, décédé en cette commune le vingt six
mars, mil sept cent soixante quatre (lequel était fils de feu
Jacques et de feu Marie Magdeleine Helen Sonéproux, et de
feu Anne Cécile Helblum épouse dudit Jean Jacques Desreumaux)
décédé également en cette commune le vingt cinq mars mil huit cent dix
neuf, Magdeleine était fille de feu Marc-Antoine Jos. fils et de feu
Marie Francois Kochart, Sonéproux, commune et constaté des extraits de
leurs extraits des Registres de cette commune.

D'autre part Anne Catherine Joseph Leschevin, fille
de confiance, âgée de vingt deux ans et dix mois, ainsi qu'il est
constaté par acte de naissance en date du cinq août mil huit cent
huit extrait des Registres de la commune de Fustignies Canton d'Ar-
mentières Département du Nord, Domiciliée en cette commune
d'Houplines, fille majeure de Charles Joseph Leschevin, ouvrier à la becherie
(ladite Anne Catherine Joseph Leschevin Déclaré et fait serment qu'elle est
de domicile de son père lui est connu) et de Amélie Joseph Pellet, mariée
domiciliée au Sud Wit Fustignies ici présente et consentant audit mariage.